



UFAPEC

Union
Francophone
des Associations
de Parents de
l'Enseignement
Catholique

Les études dirigées en secondaire, à Bruxelles: un bienfait social ?

France Baie

Analyse UFAPEC
Mois 2015 N°07.15

Mots clés :

Etudes dirigées – Evaluations - Leçons - Devoirs – Organisation – Ecole – Accueil extra-scolaire - Aide – Parents – Elèves – Secondaire - Bruxelles

Quels enjeux pour notre société ?

Permettre aux enfants d'acquérir et de développer des compétences de savoir, savoir-faire et savoir-être qui participent à la construction du citoyen actif, responsable et solidaire.

Assurer à tous les élèves des chances égales face aux apprentissages et aux résultats scolaires.

Eviter de creuser les inégalités durant le temps extra-scolaire.

Accroche :

Comment l'étude dirigée est-elle organisée en secondaire, à Bruxelles ? L'étude dirigée est-elle une bonne ou une mauvaise chose pour l'égalité des chances des élèves face aux apprentissages et favorise-t-elle l'égalité des résultats des élèves ? Les enfants qui en bénéficient sont-ils ceux qui en ont le plus besoin ? Le coût que cela représente peut-il freiner certains parents à inscrire leurs enfants à cette étude ? L'étude dirigée représente-t-elle un bienfait social ?

UFAPEC :

Avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies
Tél. : 010/42.00.50 – Fax : 010/42.00.59
Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles
info@ufapec.be
www.ufapec.be

Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie – Bruxelles



Introduction

Certains parents inscrivent volontiers leurs enfants à l'étude dirigée afin que ceux-ci bénéficient d'un soutien scolaire. Les parents travaillant à temps plein, épuisés par une vie stressante se dirigent vers l'étude dirigée car ils manquent de temps, et/ou de connaissances pour suivre leurs enfants dans le secondaire. Certains se sentent rassurés parce qu'ils ont la certitude que leur enfant ne « zonera » pas durant ce laps de temps (après l'école et avant l'arrivée des parents à la maison) et que leur progéniture pourra ainsi recevoir des réponses à ses questions.

D'autres inscrivent leur enfant à l'étude dirigée quand ils constatent les échecs et pensent avoir là une aide par rapport à certaines difficultés. Ils espèrent que l'étude dirigée pourra donner un cadre à leur enfant parce qu'il sera en compagnie d'autres élèves et d'adultes qualifiés. Ils aspirent à ce que ce cadre soit stimulant, serein, studieux et propice à la réussite de leur enfant.

L'objectif de cette analyse est d'examiner comment cette étude dirigée est organisée à Bruxelles, en secondaire, mais surtout si elle peut être considérée comme un bienfait social ? Pour ce faire, nous avons interrogé quelques écoles de Bruxelles que nous avons pêchées au hasard.

Face à la manière dont l'étude dirigée est organisée dans l'école, au coût ou la gratuité de celle-ci, les élèves et leurs parents sont-ils tous égaux ? Est-ce un plus pour notre société ?

L'étude dirigée n'est pas...

Il faut distinguer l'étude dirigée des cours particuliers. En effet, dans un cours particulier, l'enfant est pris en charge personnellement et est accompagné dans son apprentissage scolaire,... Le cours particulier a pour but de remédier à des lacunes, de l'entraîner aux divers examens qui jalonnent un cursus scolaire. Ce cours est souvent donné à domicile et en tous cas en dehors de la sphère de l'école.

L'étude dirigée se distingue également des écoles de devoirs dont l'objectif est autre : *« Depuis 40 ans déjà des écoles de devoirs proposent un accompagnement et un soutien scolaire aux enfants de milieux populaires. Cet accompagnement s'insère dans des projets plus globaux de centres de jeunes, services jeunesse de cpas, services d'aide en milieu ouvert, maisons de quartier, maisons médicales, services sociaux privés ou publics, centres de santé mentale, associations d'éducation permanente,... »*¹

L'étude dirigée se différencie aussi de l'étude surveillée. *« La plupart des établissements scolaires proposent des études surveillées, généralement proposées de 16h30 à 17h30, surveillées par des professeurs ou par des étudiants. Ces moments d'étude sont consacrés très généralement à l'exécution des devoirs. Les études dirigées constituent un dispositif un peu différent où les adultes ne se contentent plus de surveiller les élèves, mais de les aider. Les parents ont la liberté d'inscrire ou non leur enfant pour ces temps institués dans les*

¹ <http://www.ceddbxl.be/spip.php?article1> – lien vérifié le 10 mars 2015

écoles. Certains sont obligés de le faire, contraints par leurs activités professionnelles. D'autres choisissent d'en faire bénéficier leur enfant avec l'idée qu'il sera correctement entouré et aidé dans la compréhension et la mémorisation des leçons ou dans la réalisation des exercices. »²

Un choix de l'école

Ce sont les établissements scolaires³ qui organisent ces études dirigées soit en demandant aux enseignants de l'école d'assumer cette tâche supplémentaire (bien souvent en contrepartie d'une rémunération financière) soit en faisant rentrer cette activité dans l'horaire des professeurs, dans leur NTPP⁴. A l'Institut Saint Julien Parnasse (Auderghem) par exemple, l'étude dirigée est gratuite mais est destinée seulement aux premières secondaires. L'étude est dirigée par les enseignants de l'école. Cela rentre dans leur horaire (NTPP), ils font une tournante. Pour les autres élèves, l'étude est seulement surveillée.

L'école agit soit en s'organisant elle-même (avec ses moyens humains et financiers propres) soit avec l'aide d'un organisme ou d'une association indépendante qui se rend dans l'enceinte de l'école. Ces associations proposent une étude encadrée dont l'objectif est d'encourager et de motiver les élèves dans leurs études, de répondre à leurs questions sur différentes matières, de leur donner des pistes de méthode de travail... L'asbl Interlingua⁵, par exemple, engage en priorité des enseignants de l'établissement (de préférence des professeurs de math, langues et méthode) parce qu'ils connaissent le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de l'école et qu'ils ont de l'expérience au sein de l'école. « *Ils seront plus à même de tenir un groupe et ainsi faire régner le silence du début jusqu'à la fin de l'heure d'étude. Ils auront également la pédagogie nécessaire pour répondre aux questions des élèves* »⁶. Le prix s'élève à 3-4 euros l'heure. Les parents payent par trimestre.

L'Institut des Dames de Marie à Woluwé-Saint-Lambert fait appel à l'asbl « Les bambins futés »⁷ pour organiser une étude dirigée pour les élèves du premier degré. Cette étude dirigée est organisée par des personnes extérieures qui sont parfois épaulées par les enseignants de l'école.

Les établissements scolaires demandent parfois une participation financière (plus ou moins élevée) aux parents pour pouvoir organiser ce type d'étude mais dans certains cas l'école

² SILBERBERG V. et BAZANTAY A., La Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente, « Les écoles de devoirs : au-delà du soutien scolaire », Décembre 2011

http://www.one.be/fileadmin/user_upload/one_accueil/Documents/EDD/etude_ecolededevoirs.pdf

- lien vérifié le 12 février 2015

³ Ce choix est approuvé par les pouvoirs organisateurs des écoles libres

⁴ NTPP : Nombre Total de Périodes Professeurs

⁵ <http://www.interlingua-asbl.be/etude-encadree> - lien vérifié le 10 mars 2015

⁶ <http://www.interlingua-asbl.be/etude-encadree> - lien vérifié le 5 mars 2015

⁷ <http://bambins-futes.be/spip/> - lien vérifié le 10 mars 2015

peut compter sur l'obtention de subsides de la région bruxelloise. C'est le cas de l'École la Cime à Forest où il y a une étude dirigée pour les élèves de tous les niveaux. Dans cette école, ce sont des personnes extérieures qui dirigent l'étude. Cela rentre dans le projet DAS⁸ (Dispositif d'Accrochage Scolaire). En effet, la Région de Bruxelles-Capitale apporte son soutien et coordonne des actions menées dans l'ensemble des dix-neuf communes et à l'ensemble des réseaux d'enseignement de nos deux communautés en proposant des subsides aux écoles pour réaliser un soutien scolaire. « *Le DAS couvre l'ensemble du territoire de la Région et concerne +/- 220 établissements d'enseignement, +/- 22.000 élèves et soutient annuellement plus de 300 projets* », explique Pascale Labiau, coordinatrice du DAS.

D'autres écoles n'ont tout simplement pas fait le choix de l'étude dirigée parce qu'elles estiment que ce serait trop coûteux pour les parents. A l'Institut de la Providence (Anderlecht), il n'y a pas d'étude dirigée après les cours. A l'Institut Saint-Jean-Baptiste de la Salle (Saint-Gilles), Monsieur De Raet (éducateur) nous explique qu'il n'y a pas d'étude dirigée mais seulement une étude surveillée et qu'elle est gratuite. Le Lycée Maria Assumpta et l'Institut Maris Stella à Laeken nous expliquent la même chose.

Priorité aux plus jeunes !

S'il y a un choix à faire quant aux types d'élèves qui peuvent bénéficier de cette étude dirigée, nous remarquons que la priorité est souvent donnée aux élèves du premier degré du secondaire (1^{ère} et 2^{ème}). A l'Institut Saint-Louis (à 1000 Bruxelles), par exemple, l'étude dirigée est seulement destinée au premier degré et elle est gratuite. A l'Institut Saint-André à Ixelles, l'étude dirigée est également organisée pour le premier degré. Ce sont les enseignants de l'établissement qui prestent et c'est payant.

L'argument des écoles est de dire que c'est souvent le passage primaire-secondaire qui pose problème aux élèves et donc les écoles mettent l'accent sur l'aide apportée à ces jeunes élèves. Dans les écoles à encadrement différencié où le public parental est plus précarisé, le pouvoir organisateur privilégie également cette tranche d'âge pour des raisons financières et par manque de moyens humains. Madame Roger, conseillère principale d'éducation à l'Institut Saint-Vincent de Paul (à Uccle) nous explique que l'étude dirigée ne s'organise que pour les premières, deux fois par semaine. « *On part du principe que l'on ne demande pas d'argent aux parents car notre école est en encadrement différencié⁹ !* ».

Un jeu de débrouille

Pour organiser l'étude dirigée, certaines écoles jonglent avec différents types de formules. C'est le cas de l'Institut des Ursulines à Molenbeek-Saint-Jean. Madame Meyers, conseillère principale, nous explique que pour le premier degré, ce sont les enseignants de l'école qui

⁸ <http://www.das-rbc.irisnet.be/> - lien vérifié le 10 mars 2015

⁹ Chaque élève est crédité d'un indice socio-économique (confidentiel) déterminé par le type de quartier où il vit. Pour chaque école, un indice socioéconomique moyen (Isem) est déduit. Les Isem permettent de classer les écoles en 20 classes (de 1 à 20) accueillant chacune 5 % de l'effectif scolaire. Les cinq premières classes (1 à 5) bénéficient de l'encadrement différencié. (<http://www.lesoir.be/255812/article/actualite/belgique/2013-06-04/l-encadrement-differencie-comment-ca-marche> -lien vérifié le 23 mars 2015)

dirigent l'étude (horaire NTPP) et que c'est gratuit. Pour les 3-4ème, l'école fait appel à un intervenant extérieur en envoyant les élèves à la Cellule de crise de Koekelberg (école de devoirs). Pour les élèves de 5ème et de rhétorique, ce sont les étudiants de « Schola ULB » qui viennent dans l'école et font du tutorat...

A l'Institut Marie-Immaculée Montjoie (Anderlecht), Madame De Kuijper, coordinatrice du projet « étude dirigée », nous explique que l'on demande 2,50 euros par élève (10 séances minimum). Ce sont des enseignants de l'école qui prennent en charge le groupe de 10 élèves maximum. Les séances sont destinées aux élèves de première et deuxième secondaire. La coordinatrice nous explique qu'il y a un projet en cours pour que les élèves de 5^{ème} et de Rhétos parrainent les élèves des classes inférieures pour qu'ils fassent ainsi du tutorat.

Dans cette école, il n'y a pas d'association de parents ni de bénévolat. Madame De Kuijper le regrette. Elle prétend que ce serait sans doute plus facile d'avoir des bénévoles pour organiser l'étude dirigée et que l'étude soit gratuite pour tous les degrés. « *Il faudrait peut-être travailler avec des associations partenaires, avec les AMO¹⁰ par exemple... il faudrait réfléchir à tout cela...* », nous dit-elle.

Pour organiser les études dirigées, on le voit, les écoles font un véritable jeu de « débrouille » ! Mais est-ce véritablement leur rôle ?

Et dans l'enseignement spécialisé ?

L'enseignement spécialisé peut heureusement parfois compter sur des subventions pour organiser l'étude dirigée. C'est le cas de l'établissement Joie de Vivre à Jette (Enseignement spécial type 1 et 2). L'étude dirigée est proposée seulement pour le type 1 (élèves présentant un retard mental léger) pour les élèves de 13 à 21 ans de 16h30 à 17h30. C'est gratuit. L'école reçoit une subvention du SAS¹¹ (Service d'Accrochage Scolaire).

A la sauce de chez nous !

Chaque école organise l'étude dirigée à sa sauce et en fonction des moyens financiers et humains disponibles... et des subsides qu'il peut obtenir. En interrogeant par téléphone certaines écoles secondaires sur la manière dont elles procèdent pour organiser les études dirigées, on remarque que l'on trouve un peu de tout...

Le type de public et la richesse des parents influencent certainement aussi la manière dont on procède. Mais est-ce équitable ? Ne faudrait-il pas uniformiser ou généraliser les choses ?... Ou au contraire laisser à chaque école la liberté d'organiser tout cela comme elle l'entend ?

Etude dirigée et bienfait social ?

L'étude dirigée est-elle une bonne ou une mauvaise chose pour l'égalité des chances ou l'égalité des résultats des élèves ? Le coût que cela représente peut-il freiner certains parents à inscrire leurs enfants à cette étude ? Est-ce qu'il n'y a pas là une injustice sociale ?

¹⁰ Aide en Milieux Ouverts

¹¹ <http://www.enseignement.be/index.php?page=23721> – lien vérifié le 10 mars 2015

La Ligue des familles revendique une équité au niveau des familles : « *Notons qu'à ce niveau aussi, les inégalités entre familles jouent et que la possibilité de faire devoirs et leçons à l'école, avec l'encadrement d'adultes compétents, devrait être offerte à tous. Une étude dirigée est organisée (gratuitement parfois, payante le plus souvent) par une série d'établissements scolaires, mais la pratique n'est pas générale* »¹².

Sur la question de l'égalité des chances, nous avons interrogé Sandrine Grosjean de « Changement pour l'égalité » pour connaître son point de vue: « *L'étude dirigée si elle est gratuite et obligatoire devient un temps de travail autonome pour s'approprier les matières vues en cours. C'est un temps indispensable à l'intégration des connaissances et qui doit faire partie du temps de travail scolaire de manière intégrée. Dès que ce travail est délégué vers la maison, il est un lieu où peuvent se creuser les inégalités.*

Dans les faits, elle est rarement gratuite et encore moins souvent obligatoire. De ce fait, sa fonction est plutôt de se donner bonne conscience que de réellement lutter contre les inégalités. Par contre, en terme de méritocratie, elle est tout à fait efficace, les jeunes qui en veulent vraiment (mais qui sont-ils ?) vont trouver là l'occasion de travailler sereinement ce qui ne serait sans doute pas le cas à domicile. L'étude dirigée, telle qu'elle est organisée majoritairement, offre une occasion d'apprendre, mais ne se soucie pas que tous s'en saisissent ».

L'étude dirigée peut-elle améliorer les résultats scolaires de l'enfant ?

Sans doute que oui... car l'enfant est dans un climat serein et propice pour étudier et entouré de professionnels. Mais toutes les sortes d'études ne sont probablement pas bénéfiques. Certaines études réclament le silence. « *Le silence peut-il être imposé dans un temps de travail et d'appropriation du savoir ? Certains élèves ont besoin de réciter, ou d'échanger pour vérifier leur degré de compréhension. Au contraire, le fait d'avoir des pairs avec qui échanger pourrait être un réel atout si l'étude était vraiment dirigée de façon constructive* », explique encore Sandrine Grosjean. Le fait de faire appel à des enseignants de l'école peut être une bonne mais aussi une mauvaise chose... « *Les enseignants courent aussi le risque de faire la même chose et de ne pas permettre aux jeunes de changer de registre dans leurs modes d'apprentissages* » ajoute-t-elle. D'autres diront qu'au contraire, les enseignants de l'école sont plus à même de comprendre les élèves et les matières enseignées au sein de l'école.

L'enfant en difficulté scolaire ira-t-il de son plein gré à l'étude dirigée ?

Qui risque-t-on de retrouver à cette étude dirigée? Y trouvera-t-on les enfants issus de familles précarisées ? Y trouvera-t-on justement celui qui en a sans doute le plus besoin ? Y trouvera-t-on l'enfant en décrochage dans « sa tête » qui n'en a plus rien à faire de l'école, des cours, des profs, et dont le rythme de la journée est vraiment un fardeau à porter ? Y trouvera-t-on l'enfant en rébellion avec l'école et dont le seul mot « études » déchaîne de l'urticaire, des disputes ou, pire encore, le silence et la fuite... Y trouvera-t-on l'enfant en difficulté d'apprentissage qui se débat chaque jour avec son lourd sac à dos de peines? Rien

¹² <https://www.laligue.be/leligneur/articles/les-devoirs-a-la-maison-ou-a-l-ecole> – Dieu A-M. ; Le Ligueur: « Les devoirs : à la maison ou à l'école ? » (17 avril 2013) – lien vérifié le 3 mars 2015

n'est moins sûr... ! Car dans tous ces cas de figures, il faut qu'il y ait une envie, une énergie, une prise de conscience, un déclic, un souhait de la part du parent et de l'enfant. L'égalité des chances et des résultats dépassent donc l'aspect financier et le coût que cela peut représenter pour les parents. Les enfants ne sont donc pas tous égaux ! Mais cela nous le savions déjà...

Importance du partenariat école-famille

L'importance du dialogue école-famille est ici aussi mise en lumière. C'est, en effet, lors des réunions avec le titulaire, où l'étude dirigée est présentée comme une solution aux échecs ou comme un soutien, que les parents et les enfants peuvent prendre conscience de l'intérêt de celle-ci ou de sa non-nécessité. Suite à cette discussion triangulaire, la motivation de l'élève peut émerger.

La question des études dirigées est-elle directement liée à la question des avantages sociaux ?

La circulaire 4129¹³ aborde la question des avantages sociaux. Un avantage social est : « *un bénéfice à caractère social destiné aux élèves, qui n'entre pas dans le fonctionnement ordinaire de la classe, à l'exception de l'accès aux infrastructures sportives et culturelles lorsqu'il s'inscrit dans le cadre de la réalisation du programme scolaire* »¹⁴.

Dans l'article 2 du Décret du 07 juin 2001, nous trouvons une liste exhaustive des avantages sociaux pouvant être octroyés. Au point 3, nous trouvons : « *L'organisation de l'accueil des élèves : une heure avant le début et une heure après la fin des cours en d'autres termes en dehors de l'horaire scolaire* ». Dès lors, on peut donc considérer que l'étude dirigée rentre dans cette organisation de l'accueil des élèves.

Si une école de l'enseignement communal bénéficie d'une étude dirigée gratuite pour ses élèves, une école de l'enseignement libre se trouvant dans la même commune pourrait à priori revendiquer ce même droit puisque : « *Les communes, les provinces ou la Commission communautaire française qui décident d'octroyer des avantages sociaux au bénéfice des élèves fréquentant les écoles ou implantations qu'elles organisent, sont tenus d'accorder dans des conditions similaires les mêmes avantages aux élèves qui fréquentent les écoles ou implantations de l'enseignement libre subventionné de même catégorie, qui se situent sur le même territoire pour autant que ces écoles ou implantations en fassent la demande* ».

Nous avons posé la question au service juridique du SeGEC (Secrétariat de l'Enseignement Catholique) pour savoir s'il y avait des écoles libres qui profitaient de ce type d'avantage pour pouvoir avoir droit à une étude dirigée gratuite pour les élèves. Bénédicte Beauvuin

¹³ La circulaire 4129¹³ aborde la question des avantages sociaux (années civiles 2010 et 2011) - Cette circulaire remplace la circulaire n°3076 du 22/03/2010

¹⁴ Circulaire 4129 : Avantages sociaux années civiles 2010 et 2011 - Cette circulaire remplace la circulaire n°3076 du 22/03/2010 -

http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=4346 – lien vérifié le 12 février 2015

nous a répondu que si tel était bien le cas dans l'enseignement fondamental, au secondaire, ce type de situation est exceptionnelle.

Des initiatives qui rentrent dans une logique de gratuité

Pour renforcer l'égalité entre tous les parents et permettre l'accès démocratique à l'étude dirigée pour tous les enfants, des initiatives existent... Schola ULB¹⁵ est une asbl qui mène des actions en éducation, en particulier dans le domaine du soutien scolaire, en gérant quotidiennement « le Programme Tutorat ». « Tout au long de l'année et au sein des écoles inscrites au Programme Tutorat, des étudiants des Universités et Hautes Ecoles bruxelloises viennent en aide à des élèves de l'enseignement primaire et secondaire. Pour les étudiants-tuteurs, cette prestation fait l'objet d'un contrat étudiant rémunéré. Pour les élèves, il s'agit d'un service entièrement gratuit »... « En 25 ans, le Programme Tutorat a permis à près de 26 000 élèves d'être aidés par quelque 2600 étudiants-tuteurs. Il est aujourd'hui présent dans 1 école sur 3 à Bruxelles, étant ainsi le plus important programme de soutien scolaire. Le succès du Programme Tutorat s'est vu récompensé en 2004 par une reconnaissance de l'UNESCO en recevant la Médaille Comenius »¹⁶.

D'autres initiatives menées par des kots à projets, en dehors de Bruxelles, tel que le kot « Sac de Billes » de l'UCL fonctionnent aussi dans cet esprit de gratuité et d'accessibilité à tous: « *La fonction principale du kot le Sac de Billes est de faire le lien entre les enfants et les étudiants sur le site de Louvain-la-Neuve. En effet, tout au long de l'année le Sac de Billes s'occupe d'aider les écoliers à faire leurs devoirs dans trois écoles différentes de Louvain-la-Neuve* »¹⁷.

Conclusion

Nous avons pu constater, à travers les différents témoignages des écoles, que l'étude dirigée est organisée de manière différente en fonction des décisions des Pouvoirs Organisateurs des écoles et des chefs d'établissements. Chaque école fait donc sa « popote intérieure » comme il l'entend en fonction de son projet d'école et de ses choix, ses moyens financiers et humains disponibles! La plupart des écoles sont sous-financées pour organiser l'étude dirigée. En effet, cette étude dirigée implique souvent un coût sauf quand l'école parvient à faire rentrer les heures des enseignants qui dirigent cette étude dans le NTPP¹⁸ ou reçoit un subside de la région de Bruxelles-Capitale (SAS/DAS).

Les écoles à encadrement différencié qui bénéficient d'un « paquet » d'heures supplémentaires font de ces heures ce qu'elles en veulent et les utilisent bien souvent à cette fin.

Par manque de moyens, l'étude dirigée se concentre, nous l'avons vu, souvent sur les élèves du premier degré du secondaire car le passage primaire-secondaire est un passage délicat

¹⁵ <http://www.schola-ulb.be/a-propos/> - lien vérifié le 3 mars 2015

¹⁶ Idem

¹⁷ <http://www.kapucloouvain.be/web/contact-kap.html#res> –lien vérifié le 3 mars 2015

¹⁸ Nombre Total de Périodes Professeurs

pour les apprentissages. N'est-ce pas dommage pour les plus grands qui en ont certainement aussi besoin ?

Nous constatons la difficulté des écoles à réaliser l'enjeu social capital de permettre aux enfants d'acquérir et de développer des compétences de savoir, savoir-faire et savoir-être qui participent à la construction du citoyen actif, responsable et solidaire et d'assurer à tous les élèves des chances égales face aux apprentissages.

Le fait qu'une école propose une étude dirigée et une autre non peut aussi jouer sur l'offre d'enseignement et sur l'attirance des parents pour celle qui le propose. Les écoles ne doivent-elles pas avoir aussi le plus possible la même chance en gardant malgré tout leurs spécificités et leurs libertés ?

Quant à savoir si cette étude dirigée peut apporter un bienfait social, nous avons pu observer qu'elle apporte certainement une aide aux élèves et aux parents mais, comme l'étude dirigée n'est ni obligatoire ni généralisée, elle ne touche pas tout le monde. Les enfants qui en bénéficient ne sont pas toujours ceux qui en ont le plus besoin. Une réflexion plus approfondie devrait sans doute avoir lieu pour renforcer l'équité des enfants à ce niveau.

L'UFAPEC encourage les initiatives bénévoles (asbl, tutorat, universités, kots à projets, associations de parents) qui aident à l'organisation de ces études dirigées. D'autres idées sont d'ailleurs sans doute encore à explorer !

Désireux d'en savoir plus ?

**Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.**

ANNEXE :

- A l'Institut Saint Julien Parnasse (Auderghem), l'étude dirigée est gratuite mais est destinée seulement aux premières secondaires. L'étude est dirigée par les enseignants de l'école. Cela rentre dans leur horaire (NTPP), ils font une tournante. Pour les autres élèves, l'étude est seulement surveillée.
- A l'Institut Saint-Louis (1000 Bruxelles), l'étude dirigée est seulement destinée au premier degré et est gratuite.
- A l'Institut Marie-Immaculée Montjoie (Anderlecht), Madame De Kuijper, coordinatrice du projet « étude dirigée » nous explique que l'on demande 2,50 euros par élève (10 séances minimum). Ce sont des enseignants de l'école qui prennent en charge le groupe de 10 élèves maximum. Les séances sont destinées aux élèves de première et deuxième secondaire. Elle nous explique qu'il y a un projet en cours pour que les élèves de 5^{ème} et de Rhétos parrainent les élèves des classes inférieures et fassent ainsi du tutorat. Dans cette école, il n'y a pas d'associations de parents ni de bénévolat. Elle prétend que c'est sans doute plus facile d'avoir du bénévolat pour organiser l'étude dirigée et que l'étude soit gratuite pour tous les degrés, qu'il faudrait peut-être travailler avec des associations partenaires, avec les AMO par exemple...
- A l'Institut de la Providence (Anderlecht), il n'y a pas d'étude dirigée après les cours.
- A l'Institut Saint-André (Ixelles), l'étude dirigée est organisée pour le premier degré. Ce sont les enseignants de l'établissement qui prestent et c'est payant.
- A l'Institut des Ursulines à (Molenbeek-Saint-Jean), Madame Meyers (Conseillère principale) nous explique que pour le premier degré, ce sont les enseignants de l'école qui dirigent l'étude (horaire NTPP) et que c'est gratuit. Pour les 3-4^{ème}, l'école fait appel à un intervenant extérieur en envoyant les élèves à la Cellule de crise de Koekelberg (école de devoirs). Pour les élèves de 5^{ème} et de rhétos, ce sont les étudiants de Schola ULB qui viennent dans l'école et font du tutorat...
- A l'Etablissement Joie de Vivre (Jette) – Enseignement spécialisé type 1 et 2. L'étude dirigée est proposée seulement pour le type 1 (élèves présentant un retard mental léger) pour les élèves de 13 à 21 ans de 16h30 à 17h30. C'est gratuit. L'école reçoit une subvention du SAS (Service d'Accrochage Scolaire).
- A l'Institut Saint-Jean-Baptiste de la salle (Saint-Gilles), Monsieur De Raet (éducateur) nous explique qu'il n'y a pas d'étude dirigée mais seulement une étude surveillée et elle est gratuite.
- A l'Institut Saint-Vincent de Paul (Ecole à encadrement différencié à Uccle), Madame Roger, conseillère principale d'éducation nous explique que l'étude dirigée ne s'organise que pour les premières, deux fois par semaine. Ce sont des enseignants qui la dirigent et cela fait partie de leur horaire (NTPP). Quand nous lui demandons pourquoi cela ne se fait pas au niveau supérieur, elle nous répond « par manque de

moyens financiers et de temps. On part du principe que l'on ne demande pas d'argent aux parents car nous sommes en enseignement différencié ! ».

- Au Lycée Maria Assumpta à Laeken, il n'y a pas d'étude dirigée mais une étude surveillée.
- A l'Institut Maris Stella à Laeken, il n'y a pas d'étude dirigée.
- A l'Ecole la Cime à Forest, il y a une étude dirigée pour les élèves de tous les niveaux. C'est le psychologue de l'école qui gère le projet. Ce sont des personnes extérieures qui dirigent l'étude (parfois des amis d'amis). C'est gratuit car l'école reçoit un subside de la région bruxelloise. Cela rentre dans le projet DAS¹⁹ (Dispositif d'Accrochage Scolaire).
- A l'Institut des Dames de Marie à Woluwé-Saint-Lambert, l'école fait appel à l'asbl « Les bambins futés » pour organiser une étude dirigée pour les élèves du premier degré. Cette étude dirigée est organisée par des personnes extérieures qui sont parfois épaulées par les enseignants de l'école.

¹⁹ <http://www.das-rbc.irisnet.be/> - lien vérifié le 10 mars 2015